ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º 386

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 15

Supprimer l’alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la faculté accordée au directeur général de la caisse nationale d’assurance-maladie (introduite par un nouvel article L. 162-12-19 du code de la sécurité sociale) de décider unilatéralement de baisses de tarifs prévue à cet alinéa